

Surveillance épidémiologique de la psittacose

Chlamydia psittaci - 2024

Auteurs: T. Lernout¹, C. Catrysse², N. Hammami³, A. Djiena⁴, D. Vanrompay²

¹ Sciensano

² Laboratoire de référence, Université de Gand

³ Département Zorg

⁴ AViQ

Messages clés

- En 2024, 48 cas de psittacose ont été rapportés en Belgique. Il s'agit du nombre de cas le plus élevé enregistré depuis 2013.
- Pour une personne, il y a eu une transmission interhumaine, ce qui est rare.
- L'incidence réelle est probablement sous-estimée, parce que la maladie est souvent peu sévère ou méconnue et parce qu'une recherche microbiologique n'est pas effectuée systématiquement.

Sources d'information

- Déclaration hebdomadaire du nombre de cas diagnostiqués par le [réseau de laboratoires vigies](#).
- Données de la déclaration obligatoire.
- Notification des cas diagnostiqués par le [Laboratoire de référence](#) pour *Chlamydia psittaci* de l'Université de Gand (données depuis 2015).

Epidémiologie

- Nombre de cas : en 2024, 48 cas de psittacose ont été rapportés. Parmi ces cas, 39 ont été rapportés par le réseau de laboratoires vigies, 16 par le biais de la déclaration obligatoire et quatre par le laboratoire de référence ; onze cas ont été signalés par deux sources différentes. Il s'agit du plus grand nombre de cas enregistrés depuis 2013 (Figure 1). Il y a toujours une sous-déclaration importante des cas par le système de déclaration obligatoire (33 % du nombre total de cas déclarés).
- Sexe : comme pour la plupart des autres années, un peu plus de cas ont été enregistrés chez des hommes (56 %).
- Âge : variation entre 1 et 86 ans, avec une médiane de 46 ans. Ceci est plus bas que d'autres années.
- Répartition géographique : pareil que les années précédentes, la majorité des personnes pour lesquelles l'information était disponible (n = 48) vivaient en Flandre (59 %), mais cette proportion était plus basse que les années auparavant (allant de 75 à 98 %). Il y a eu dix cas en Wallonie (22 %) et neuf à Bruxelles (19 %). Surtout la proportion de cas à Bruxelles a augmenté (Figure 2). Il s'agit toutefois de petits nombres et les fluctuations peuvent ne

pas être représentatives. Le lieu d'infection peut également être différent du lieu de résidence.

- Source de l'infection : l'information sur la source de contamination n'était disponible que pour onze personnes. Il s'agit généralement de cas isolés. Dix personnes possédaient des oiseaux (perroquets, perruches, pigeons et/ou poules). Une personne, une femme de 49 ans, a vraisemblablement été infectée par contact avec deux enfants (pauci- et asymptomatiques), qui avaient eux-mêmes été en contact avec des perruches malades et mortes. Une collègue néerlandaise de cette femme a également été diagnostiquée avec une psittacose. La mère et la grand-mère des enfants présentaient également des symptômes, mais le diagnostic n'a pu être confirmé que chez la grand-mère. Le dépistage effectué dans la famille des enfants n'a donné aucun autre résultat positif. Une correspondance microbiologique n'a pas pu être établie entre les cas humains et les oiseaux des enfants.
- Saisonnalité : le nombre de cas de psittacose rapportés par le réseau de laboratoires vigies au cours des premiers mois de 2024 était supérieur à la moyenne des trois années précédentes (période 2021-2023) (Figure 3). Même s'il s'agit de petits nombres, une tendance similaire a été observée dans d'autres pays (voir ci-dessous).

Figure 1 : Nombre de cas rapportés de psittacose par an, Belgique, 2013-2024
(Source : réseau de laboratoires vigies, déclaration obligatoire, laboratoire de référence)

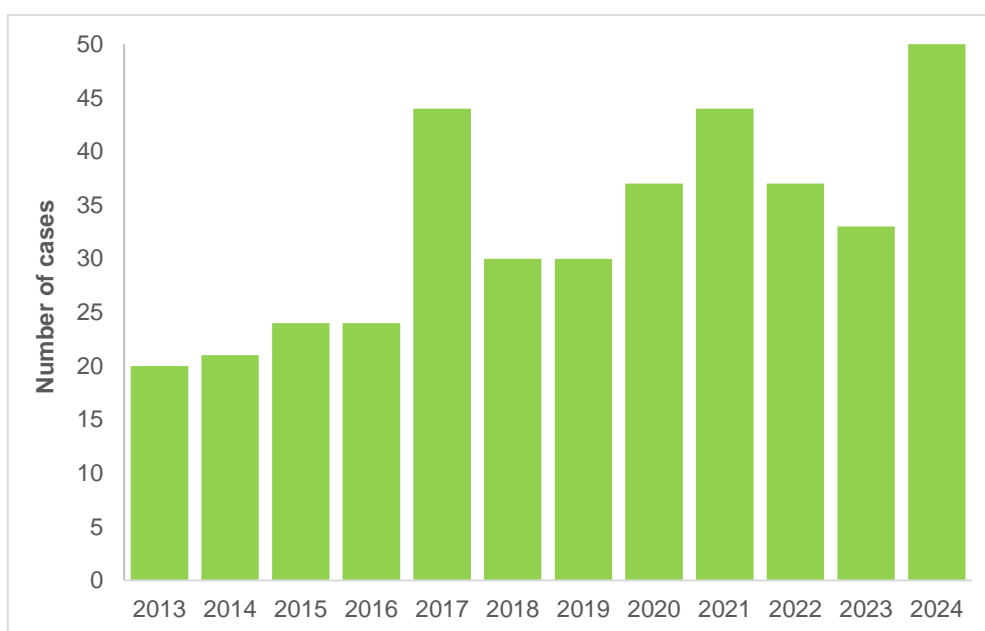


Figure 2: Proportion de cas rapportés de psittacose par région, par année, Belgique, 2017-2024
 (Source : réseau de laboratoires vigies, déclaration obligatoire, laboratoire de référence)

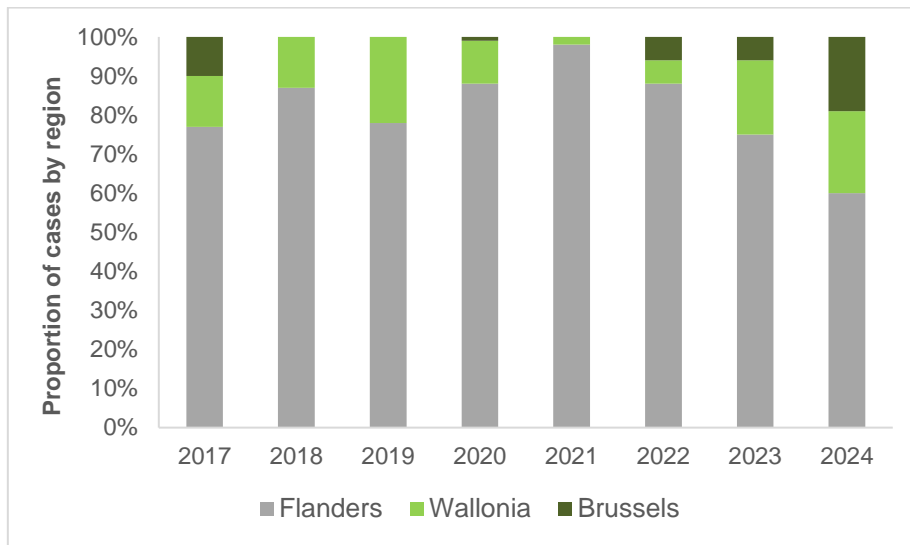
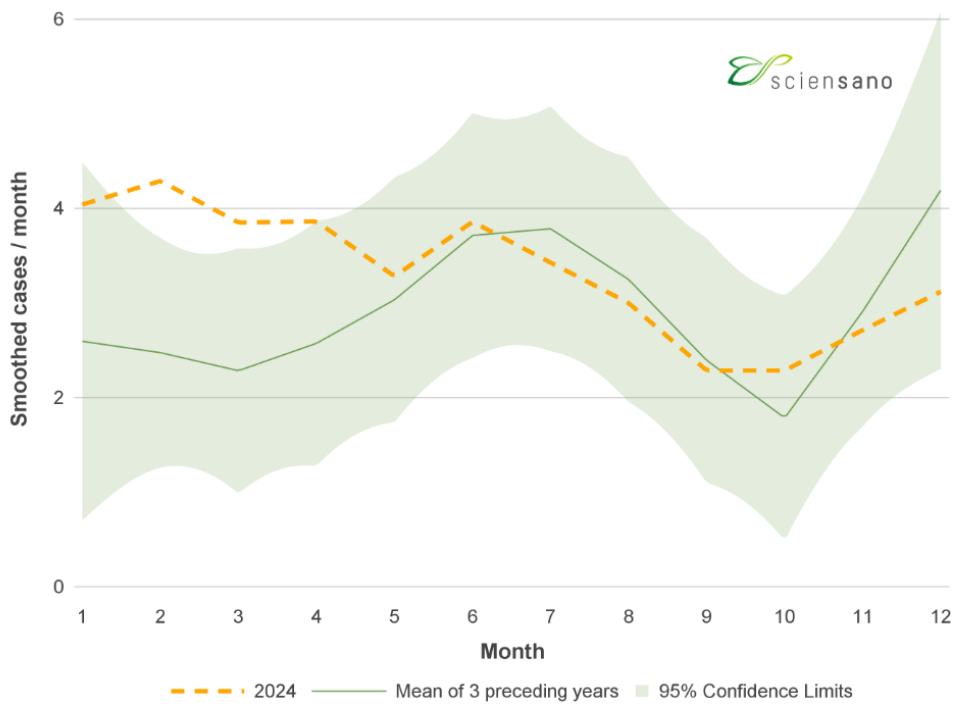


Figure 3: Nombre de cas rapportés de psittacose par mois, Belgique, 2024 comparé à la moyenne pour la période 2021-2023
 (Source : réseau de laboratoires vigies)



Importance pour la santé publique

La psittacose est une zoonose répandue dans le monde entier, causée par la bactérie *Chlamydia psittaci*, qui se transmet des oiseaux à l'homme. La transmission des animaux à l'homme peut être évitée par des mesures préventives, comme le port de gants et d'un masque buccal en cas de contact avec des oiseaux potentiellement infectés, le nettoyage des cages avec de l'eau, etc.

Les infections surviennent principalement chez les oiseaux de la famille des perroquets (perroquets, callopsites et perruches) et les pigeons, mais la bactérie est aussi couramment rencontrée chez les volailles. Des études menées en 2022 et 2023 par De Meyst *et al.* dans l'industrie du poulet (élevages de poules et abattoirs) en Belgique ont montré que *C. psittaci* était omniprésente, avec 11 % des poules infectées, et des infections dans 64 % des élevages. Parmi les éleveurs de poules privés en Flandre, 1,3 % des poules étaient infectées et chez 5,6 % des 54 éleveurs testés, l'ADN de *C. psittaci* a été trouvé dans la gorge (De Meyst *et al.*).

Pour une personne en 2024, il y a probablement eu une transmission interhumaine. Ceci est rare, mais a été documenté à quelques reprises. Ainsi, lors d'une épidémie en Suède en 2013, un patient infecté suite à une exposition à des matières fécales d'oiseaux sauvages, a été suspecté d'avoir infecté dix autres personnes, deux membres de sa famille, un compagnon de chambre à l'hôpital et sept soignants à l'hôpital (Wallensten *et al.*). Et lors d'une épidémie survenue en Chine en 2020 avec 22 cas, une transmission interhumaine secondaire et tertiaire a été démontrée par des porteurs asymptomatiques (Zhang *et al.*).

Le nombre de cas humains de psittacose enregistrés en Belgique présente des fluctuations annuelles, avec une tendance générale à la hausse. Un nombre record de cas a été rapporté en 2024. Il s'agit à la fois d'une augmentation du nombre de cas rapportés par le réseau de laboratoires vigies et par la déclaration obligatoire. Le nombre de cas diagnostiqués par le laboratoire de référence reste faible et stable. Des hypothèses possibles pour expliquer l'augmentation observée sont une attention plus grande portée à la maladie et une utilisation plus large de tests PCR dans un certain nombre de laboratoires.

Dans certains pays européens, dont le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et l'Allemagne, une augmentation des cas de psittacose a été observée fin 2023 et début 2024, comparé à la même période les autres années (OMS). Un plus grand nombre de cas a également été rapporté en Belgique au début de l'année 2024 comparé à la même période au cours des années précédentes, mais le nombre de cas restait faible. Aucune cause spécifique de cette hausse n'a été identifiée.

L'incidence réelle de la psittacose en Belgique est probablement encore largement sous-estimée, suite à plusieurs facteurs. Tout d'abord, les patients présentent souvent des symptômes légers, pour lesquels un médecin n'est pas consulté. Deuxièmement, la maladie est probablement encore trop peu diagnostiquée parce que les médecins n'y pensent pas. La maladie est généralement liée à une activité professionnelle à risque (éleveurs d'oiseaux, vétérinaires, ouvriers d'élevages avicoles,...) ou se manifeste dans certaines populations ayant des contacts avec des oiseaux dans un cadre récréatif (propriétaires d'oiseaux de la famille des perroquets, colombophiles, visiteurs d'expositions d'oiseaux,...). Mais l'exposition accidentelle de la population générale à des oiseaux infectés est également possible.

Enfin, les tests pour *C. psittaci* ne sont souvent pas inclus dans les tests microbiologiques de routine devant une pneumonie. Certains laboratoires incluent ces tests dans des panels face à des pneumonies communautaires, mais cela devrait être étendu afin d'avoir une image plus

complète de l'ampleur de la maladie dans le pays. Mais ces tests ne sont pas remboursés par l'assurance maladie en Belgique.

Plus d'informations

- Agence pour une Vie de Qualité (AViQ). Fiche informative sur la psittacose. Disponible sur : https://www.aviq.be/sites/default/files/documents_pro/2024-06/Fiche-Maladies-Infectieuses-Psittacose.pdf
- De Meyst A, De Clercq P, Porrez J, Geens T, Braeckman L, Ouburg S *et al.* Belgian Cross-Sectional Epidemiological Study on Zoonotic Avian *Chlamydia* spp. in Chickens. *Microorganisms*. 2024 Jan 18;12(1):193.
- Organisation mondiale de la Santé (OMS). Bulletin d'information sur les flambées épidémiques. Psittacose – Région européenne. 5 mars 2024. Disponible sur : <https://www.who.int/fr/emergencies/disease-outbreak-news/item/2024-DON509>
- Wallensten A, Fredlund H, Runehagen A. Multiple human-to-human transmission from a severe case of psittacosis, Sweden, January-February 2013. *Euro Surveill*. 2014 Oct 23;19(42):20937. doi: 10.2807/1560-7917.es2014.19.42.20937.
- Zhang Z, Zhou H, Cao H, Ji J, Zhang R, Li W *et al.* Human-to-human transmission of *Chlamydia psittaci* in China, 2020: an epidemiological and aetiological investigation. *Lancet Microbe*. 2022 Jul;3(7):e512-e520. doi: 10.1016/S2666-5247(22)00064-7.